

Formation recyclage à l'Habilitation Electrique BS et/ou BE Manœuvre

Objectif de la formation :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exécuter en sécurité des interventions de raccordement, de remplacement et/ou de manœuvres simples

Obtenir son titre d'habilitation électriques

Durée : 14 heures en présentiel

Public Concernée : Personnel d'exploitation ou d'entretien "non-électricien" appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ ou des manœuvres sur des ouvrages électriques.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Nombre de Stagiaires : de 4 stagiaires **Minimum** à 10 stagiaires **Maximum**

Prérequis : être titulaire du titre d'Habilitation correspondant

Coût de la formation : Sur Devis

Contenu de la formation :

Module R 1 : Thèmes Communs recyclage	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles • Pratiques professionnelles • Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure • Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation • Evaluation du risque électrique
Module R3 : Thème Spécifique aux BS, BE Manœuvre, HE Manoeuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Habilitation BE, BE/HE Manœuvre : limite, zones, analyse des risques et mesures de prévention. • Protection collective : mesures, équipements et signalisation. • Equipement de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser. • Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main, ...) : risques et mise en œuvre. • Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération. • Mise en sécurité d'un circuit : pré-identification, séparation, condamnation, VAT et remise sous tension (pour BS uniquement) • Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installation électriques.

Méthodes pédagogiques :

- Diaporama
- Pratique intégrée à la théorie
- Démonstration

- Apprentissage
- Mise en situation
- Evaluations formative et certificative

Modalité d'évaluation des acquis :

- Formateur certifié Formateur habilitations électriques
- Le formateur évalue les acquis des stagiaires (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires (QCM) en théorie et d'une épreuve en pratique (grille d'évaluation détaillée).

- *Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).*

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.